

LE MONITEUR

DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

MARCHÉS PUBLICS
Négociation :
la fin de la
diabolisation ? _p.42

SPÉCIAL BOIS

- **Mobilisation pour une filière d'avenir** _ p.12
- **DOSSIER Réhabiliter avec le bois** _ p.21
- **Termites : méthodes préventives et curatives** _ Cahier pratique

La semaine**L'ÉVÈNEMENT**

LUC CHARMASSON ET FRANK MATHIS, le vice-président du Comité stratégique de la filière bois et le copilote du Plan national « Industries du bois » de la Nouvelle France industrielle

« La filière bois entre dans une logique d'innovation »

Le bois, filière industrielle d'avenir? Depuis l'automne, le gouvernement y croit dur comme fer. Il doit même valider d'ici à l'été deux plans destinés à soutenir la construction bois: d'une part, les propositions formulées par Frank Mathis, P-DG du groupe du même nom, dans le cadre du Plan national «industries du bois» de la Nouvelle France industrielle qu'il a copiloté avec Dominique Weber et qui vise à créer une dynamique pour le développement de la construction bois en ville via la mise sur le marché

d'immeubles bois; d'autre part, les engagements du Comité stratégique de filière dont l'objectif est de signer un contrat entre les professionnels, les syndicats et l'Etat pour développer la compétitivité du bois, accroître et renouveler l'offre, dont la vice-présidence a été confiée à Luc Charmasson. A quelques semaines de cette échéance, et après plusieurs mois de travaux, «Le Moniteur» a interrogé ces deux protagonistes sur les enjeux de cette filière industrielle et les moyens de soutenir sa structuration et son développement.

▣ Dans quelle situation est la filière bois ?

LUC CHARMASSON : Les permis de construire de logements se sont contractés de 17% en 2013. Logiquement, les entreprises de la filière bois voient leurs carnets de commandes s'affaiblir, notamment sur les produits standards (fermettes, menuiseries, parquets, etc.). Néanmoins, elle résiste assez bien en construction bois. Malgré de nombreux reports de chantiers, la part de marché du bois progresse encore, en particulier dans la maison individuelle, les panneaux de façades et les immeubles jusqu'à R + 7.

FRANK MATHIS : Même les niches porteuses comme les bâtiments logistiques ou commerciaux subissent la crise. C'est un peu moins vrai pour les bureaux, les bâtiments industriels et les équipements publics. Mais la période post-électorale sera moins favorable pour ces derniers.

▣ Quels sont les freins au développement du bois dans la construction ?

F.M. : Ils sont d'abord culturels. La plupart des maîtres d'ouvrage n'ont pas l'idée de construire en bois. Architectes, bureaux d'études et de contrôle y sont trop souvent réticents.

L.C. : Les interrogations des prescripteurs sont avant tout d'ordre technique ou réglementaire. Leurs nombreuses questions sur les sites de la filière, sur le « comment faire », illustrent le déficit de formation en la matière.

Luc Charmasson, industriel et vice-président du Comité stratégique de la filière bois.



VINCENT LELOUP/LE MONITEUR

Frank Mathis, P-DG de la société bas-rhinoise Mathis et copilote du Plan national « Industries du bois ».



VINCENT KESSLER/LE MONITEUR

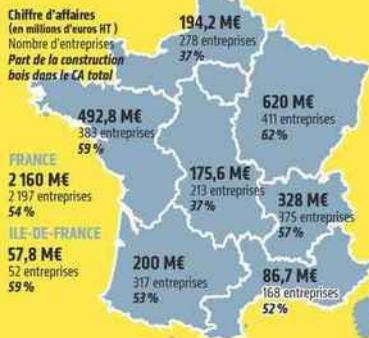
F.M. : La mise en place d'un Club bois ou le récent Forum de Besançon créent des lieux d'échanges pour informer, partager, rassurer. Il me semble que c'est la bonne façon de procéder. Ensuite, quand le marché montera en puissance, les acteurs se mettront en place.

▣ Y a-t-il d'autres freins, notamment réglementaires ?

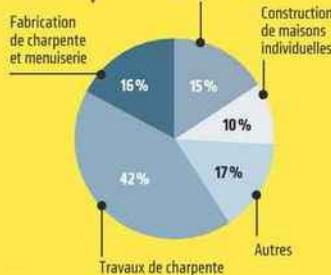
F.M. : Les textes manquent souvent de clarté sur l'usage du bois dans la construction, d'ailleurs plus sur la forme qu'au fond. Tout simplement parce que ce procédé n'a pas été envisagé au moment de leur rédaction. Dans

LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION BOIS

Chiffre d'affaires et répartition du nombre d'entreprises en construction bois

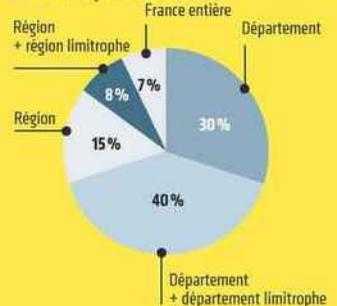


Répartition du chiffre d'affaires par activités



Le Grand Est et le Grand Ouest représentent la moitié du chiffre d'affaires généré par la construction bois. A noter que les entreprises de charpente pèsent 42% dans ce chiffre d'affaires. Mais la spécialisation gagne d'autres acteurs.

Zone géographique d'intervention des entreprises



Seules 30% des entreprises ne sortent pas de leur département (contre 44% en 2011). La conjoncture difficile et la préfabrication ont élargi leur rayon d'intervention (120 km).

le cas de la réaction au feu, par exemple, tout le monde sait que les poutres de grosses sections ou les planchers CLT [cross-laminated timber ou bois lamellé-croisé] résistent très bien mais la réglementation n'intègre pas ces cas de figures. Il faut donc l'adapter. Ce travail avance bien avec le gouvernement.

L. C. : La filière a engagé des études et essais. Deux nouvelles séries auront lieu en mai et juillet. Leurs conclusions, attendues en septembre, devraient appuyer nos requêtes.

❑ Comment favoriser l'émergence de leaders et l'adaptation du tissu de PME?

L. C. : Malgré l'énorme chemin parcouru depuis dix ans, la filière bois est encore dispersée et mal organisée, donc peu lisible. Nos entreprises ont pénétré le marché de la construction, notamment celui de la maison où la filière détient 12% du marché, puis les bâtiments tertiaires et collectifs mais le savoir-faire ne s'est pas banalisé. Enfin nos sociétés n'ont pas l'habitude d'utiliser les services de l'Etat et les systèmes de financement.

F. M. : La filière est très atomisée, pas toujours capable de proposer des produits qualifiés standards, de tirer les prix, etc. C'est aussi une industrie très capitalistique (« Un euro investi pour un euro de chiffre d'affaires »). A l'instar des Allemands ou des Autrichiens, il faudrait que nos PME familiales acceptent d'ouvrir leur capital à des investisseurs. Nous sommes toutefois aidés par la Banque

publique d'investissement. Après avoir contribué au premier plan bois pour 20 millions d'euros, qui a permis de lever 140 millions pour développer les entreprises et leur outil de production, elle devrait participer à un second plan avec d'autres partenaires pour un total de 40 millions d'euros. Son bouclage financier est en cours.

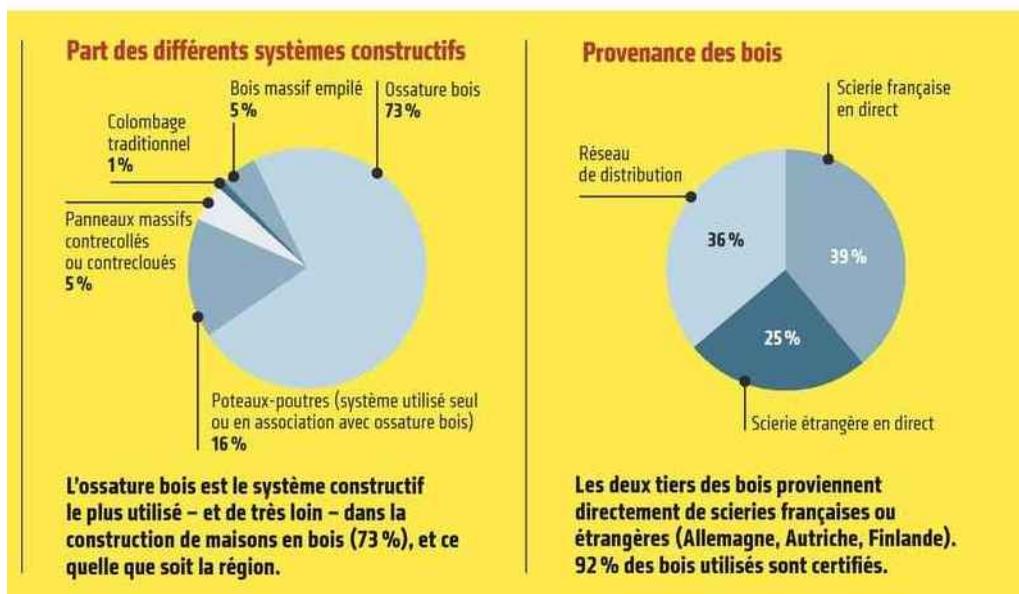
❑ Compte tenu de la faiblesse de la culture technique bois, n'y a-t-il pas un risque d'emballement?

F. M. : Une vraie dynamique est à l'œuvre. La filière monte en puissance, le savoir-faire se développe. Mais il ne faut pas aller trop vite car la construction bois ne souffre pas de « l'à peu près ». Chaque projet doit être pensé en amont du chantier et être parfaitement maîtrisé dans sa mise en œuvre. C'est d'autant plus compliqué pour des constructeurs qui ne disposent pas d'ingénierie intégrée.

L. C. : Avec le plan national « industries du bois », notre filière va montrer qu'elle est capable de construire des bâtiments au-delà du R + 8. Nous dépassons l'argument classique de ses qualités écologiques pour entrer dans une logique d'innovation et de performance. C'est tout à fait nouveau.

❑ Faire travailler l'amont et l'aval de la filière pose la question de l'accès à la ressource.

F. M. : Oui, d'autant plus que la demande du marché se modifie: pour satisfaire la demande, il faudra inverser la pro-



duction de la forêt pour atteindre, à terme, deux tiers de résineux et un tiers de feuillus. En développant la construction bois, nous trouverons de nouveaux usages pour le feuillu. De nouvelles méthodes d'aboutage et de collage se développent pour remplacer les bois exotiques utilisés jusqu'ici, notamment en menuiserie. Mais nous sommes en retard sur nos confrères européens. La concurrence conjoncturelle des achats de grumes – et des coproduits associés – par la Chine, qui manque de bois, n'est pas une fatalité.

L.C. : Dans le cadre du Comité stratégique, nous devons nous attacher à développer la valeur ajoutée et les emplois dans nos territoires, même si ce n'est pas toujours avec du bois français. Dans un premier temps, ce n'est pas l'essentiel. Mettre la ressource en phase avec le marché et les besoins, c'est-à-dire créer une forêt productrice, prendra 30 à 40 ans. Pour cela, il faudra inciter les propriétaires privés et les communes forestières, qui ont toujours pesé sur la politique française, à planter les essences dont nous avons besoin et à les mettre sur le marché. Il faudra aussi que les scieurs, qui ven-

daient jusqu'ici facilement leur bois humide, cherchent à intégrer de la valeur ajoutée, par exemple en investissant dans des séchoirs, des machines à coller, abouter, contrecoller... Nous devons nous appuyer sur eux. Le fort développement des volumes pour les bardages extérieurs, dont ils ont largement profité, donne un aperçu du potentiel.

❑ La concurrence du bois énergie est-elle toujours vivace ?

F.M. : Oui. Le télescopage avec le bois utilisé pour l'énergie est exacerbé par les objectifs ambitieux en matière de renouvelables. N'oublions pas que dans un arbre, comme dans le cochon, tout est bon. Charge à l'Etat de réguler pour rétablir un équilibre dans les différents usages du bois.

❑ Qu'attendez-vous du projet de loi sur la transition énergétique ?

L.C. : Nous sommes fous furieux de n'avoir eu qu'un strapontin pendant la concertation alors que l'industrie du bois est un modèle d'économie circulaire. L'enjeu est considérable. La filière espère bien y trouver sa place et apporter son expertise sur une production équilibrée d'énergie à partir de la biomasse, une bonne gestion des déchets bois et l'utilisation maîtrisée des matériaux biosourcés pour une efficacité énergétique dans les bâtiments neufs et rénovés. Et convaincre Ségolène Royal, la nouvelle ministre.

❑ Vos travaux respectifs doivent aboutir à un contrat de filière et un plan d'action. Où en êtes-vous ?

F.M. : J'ai présenté, en mars, au gouvernement 23 propositions, consensuelles, précises et chiffrées, pour une feuille de route. Nous attendons sa validation en juin pour pouvoir mettre en œuvre un plan d'action sur trois ans qui contiendra des objectifs d'évolutions



de parts de marché, des volumes de bois transformés, des emplois à créer, etc. Il faudra tenir dans la durée. Mais nous ne manquons pas de rappeler que l'Etat se doit de protéger le faible face au fort pour permettre, dans l'intérêt général, à des filières d'émerger.

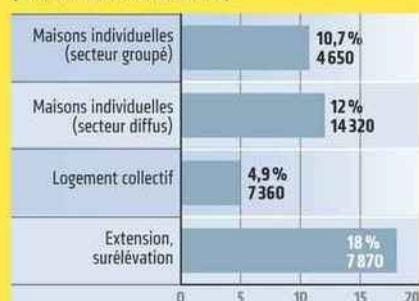
L.C. : Pour la première fois, notre sort ne relève plus du seul ministère de l'Agriculture. Le ministère de l'Economie a décidé de partir du marché en confiant le Comité stratégique de la filière (CSF) et le Plan «industries du bois» à deux industriels de l'aval de la filière. Profitons de ce changement radical d'approche pour faire des propositions concrètes afin de modifier les comportements de toute la filière ! De mon côté, et en parfaite harmonie avec la feuille de route de Frank Mathis, le CSF, qui réunit professionnels et ministères (Industrie, Agriculture, Ecologie, Logement), signera cet été un contrat de filière contenant une quarantaine d'actions et d'engagements sur trois ans. Les propositions que nous ferons d'ici fin juin seront parfois dérangeantes. Mais notre objectif est de mieux écouter le marché.

■ **Propos recueillis par Laurence Francqueville**



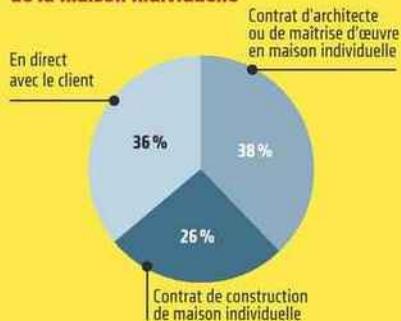
LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION BOIS (SUITE)

Part de la construction bois dans le logement (en % et en nombre de réalisations)



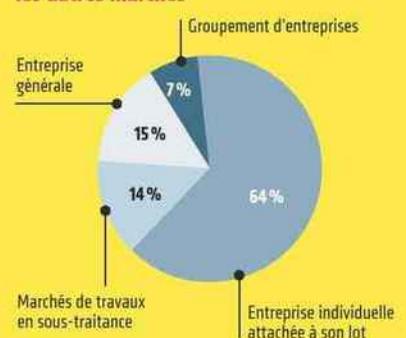
Sur un marché de la construction en forte baisse, la part du bois a continué de progresser sur tous les segments en 2012, sauf en extension-surélévation.

Modes de passation pour le marché de la maison individuelle



La part des contrats de maîtrise d'œuvre montre que le marché de la maison reste positionné sur le haut de gamme. Toutefois, les modes de passation se diversifient.

Modes de passation pour les autres marchés



Près de deux contrats sur trois sont signés par l'entreprise individuellement. La part des groupements montre que les sociétés veulent investir de plus gros marchés.